

**MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES
ET DE FOURNITURES**

ACTE D'ENGAGEMENT ET SES ANNEXES (AE)

Autorité adjudicatrice

JURA TOURISME & ATTRACTIVITE / Agence Départementale du Tourisme et de l'Attractivité

Objet du marché

IMPRESSION des Editions de Jura Tourisme & Attractivité 2025 en 4 lots
Lot 1 : Magazine JURA n° 8
Lot 2 : Carte Jura
Lot 3 : Carte Vélo
Lot 4 : Guide du Vignoble

Date limite de réception des offres

Le mardi 11 février 2025 à 12h au plus tard

Le présent document comporte QUATRE (4) Feuilles.

Représentant de la personne contractante

La Présidente de JURA TOURISME & ATTRACTIVITE /
Agence Départementale du Tourisme et de l'Attractivité

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné :

NOM et Prénom :

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise et selon les dispositions de l'annexe 1 du présent acte d'engagement.

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à :

Téléphone :

Ou :

Agissant pour le nom et pour le compte de la Société (1)

Raison sociale :

Au capital de :

Ayant son siège à :

Téléphone :

Immatriculé(e) à l'INSEE :

- N° d'identité d'établissement (SIRET) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (2) :

(1) intitulé complet et forme juridique de la société

(2) remplacer, s'il y a lieu, "registre du commerce et des sociétés" par "répertoire des métiers"

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et des documents qui y sont mentionnés,

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres par le règlement de consultation et rappelée en page de garde des CCAP et CCTP.

ARTICLE 2 - PRIX

Les prix généraux doivent figurer dans le Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), que les candidats complèteront et joindront au présent acte d'engagement.

Ils seront élaborés conformément aux instructions figurant dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Le montant global et forfaitaire de l'offre du candidat doit être proposé par lot, soit :

Lot 1 – Magazine Jura :

Lot 2 – Carte Touristique :

Lot 3 – Carte Vélo :

Lot 4 – Guide du Vignoble :

(en chiffres et en toutes lettres hors taxe et TTC).

ARTICLE 3 - DÉLAIS - ECHEANCIER

Les délais estimés de réalisation sont ceux fixés dans les Cahiers de Clauses Particulières.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Les modalités de règlement des comptes du contrat sont spécifiées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

JURA TOURISME & ATTRACTIVITE se libérera des sommes dues au titre du présent contrat en faisant porter le montant au crédit

- du compte ouvert au nom de :
- sous le numéro :
- code banque : code guichet : clé :
- à :

Fait en un seul original	
A	Le <i>Signature du candidat</i>

Acceptation de l'offre
Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement <div style="text-align: right; padding-right: 50px;"> À LONS-LE-SAUNIER, le Le représentant légal de JURA TOURISME & ATTRACTIVITE La Présidente </div>

**ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT
EN CAS DE SOUS-TRAITANCE**

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions
de paiement du contrat de sous-traitance

CONTRAT

- titulaire :
- objet :

PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES

- nature :
- montant TVA comprise :

SOUS-TRAITANT

- nom, raison ou dénomination sociale
- entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- numéro d'inscription au registre du commerce
ou au répertoire des métiers :
- adresse :
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre,
numéro de compte) :

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
- date (ou mois) d'établissement des prix :
- modalités de variation des prix :
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et
retenues diverses :

**Le représentant légal de
JURA TOURISME & ATTRACTIVITE
La Présidente**

L'entrepreneur,

Le Sous-traitant,